

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25To45

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de curage, entretien des ouvrages d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'irrigation. Intervention possible la nuit, les week ends et les jours fériés en cas d'urgence
Commune de Marignane HORS SECTEUR PNRQAD
A compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ORTEC, 386BD Barnier – 13016 MARSEILLE** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 28 JAN. 2025

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





25TO45

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 28 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Commune de Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...ORTEC

Adresse 386BD Barnier
13016 MARSEILLE

Tél./FAX 04 96 15 19 19

Mail enzo.ferri@ortec.fr

POUR LE COMPTE DE

La Métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 31/12/2025

Durée des travaux:

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Curage, entretien des ouvrages d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'irrigation

Intervention possible la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

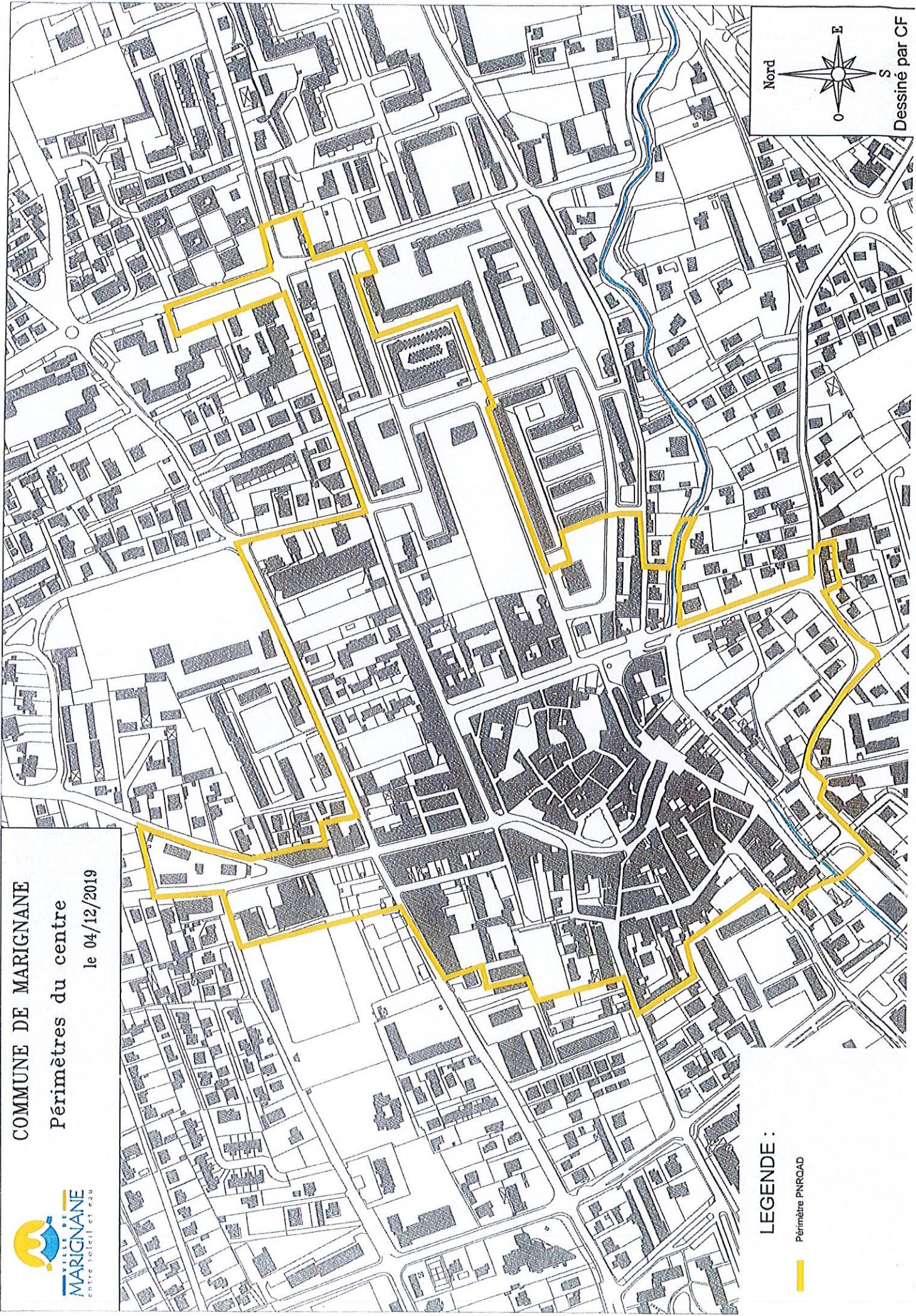
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNROAD